



Infopro Digital condamné pour avoir bafoué les droits d'un journaliste pigiste

Le conseil de prudhommes de Chartres a condamné la direction du Groupe Moniteur (filiale d'Infopro Digital, leader de la presse professionnelle en France), pour n'avoir pas licencié en bonne et due forme un journaliste rémunéré à la pige, après avoir cessé la parution du magazine *Paysage actualités*, auquel celui-ci collaborait depuis dix ans, niant ainsi son statut de salarié.

La société a été condamnée à payer l'indemnité de rupture, l'indemnité compensatrice de préavis, l'indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, ainsi que les piges commandées et non payées.

Intervenant volontaire dans la procédure, le SNJ-CGT a également demandé au conseil de prud'hommes de condamner la société Groupe Moniteur au nom du préjudice collectif causé à la profession et notamment aux journalistes rémunérés à la pige.

Le conseil de prud'hommes nous a donné raison. Il a considéré, comme nous l'avons exposé, que « le Groupe Moniteur maintient une politique de non reconnaissance de la qualification de salarié des journalistes pigistes, et que sur la totalité des journalistes pigistes, seuls peu d'entre eux ont le courage de saisir la justice et de faire valoir leurs droits, en dénonçant l'attitude du groupe à leur égard ».

La société a donc également été condamnée à payer une somme au titre de la réparation du préjudice subi à l'intérêt collectif de la profession.

Une autre journaliste pigiste est encore en attente d'une décision, probablement vers la fin de l'année. Le SNJ-CGT se portera intervenant volontaire et demandera, autant de fois que nécessaire, de condamner les entreprises de presse qui violent la loi Cressard et portent atteinte aux droits des journalistes rémunérés à la pige.

Le Groupe Moniteur, qui a réalisé pas moins de 180 millions d'euros de bénéfices ces sept dernières années - depuis qu'il a été racheté par Infopro Digital en 2014 -, continue de bafouer les droits des journalistes pigistes de différentes manières. Ainsi, ces derniers sont totalement exclus des propositions de la direction dans le cadre des négociations annuelles obligatoires, malgré la participation de plusieurs élus pigistes dans les délégations des organisations syndicales. Les

barèmes de piges n'ont pas été revalorisés depuis dix ans. Enfin, la direction a fait recalculer à la baisse la prime d'ancienneté.

Suite au mouvement social lancé par de nombreux journalistes pigistes, la ministre du Travail a été alertée et, notamment, questionnée par écrit à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Nous espérons vivement que la direction d'Infopro Digital décidera d'adopter une attitude raisonnable et respectueuse de tous ses collaborateurs.

Nous continuerons de soutenir ces salariés qui luttent pour leurs droits et ferons en sorte d'alerter les autorités et le lectorat des titres du Groupe Moniteur, notamment les élus locaux, de ces dérives inacceptables.

Le SNJ-CGT appelle les salariés du Groupe Moniteur à ne pas se laisser abattre par les pressions, les agressions et le manque de reconnaissance de leur employeur. Il est temps de réagir et d'exiger le respect de la loi, d'obtenir des conditions de travail décentes et un partage équitable des bénéfices réalisés grâce aux efforts de toutes et tous.

Montreuil, le 29 septembre 2021.